

### 3.13. Extraits de *l'Ami de la religion* (1835) l'anticléricisme ambiant.

‘Trois militaires de la garnison de Lorient ont insulté sur le route de Brest un vicaire d’une paroisse de Lorient qui allait porter l’extrême-onction à un malade. Il a été frappé, jeté par terre et la boîte des saintes huiles a été renversée. Ces brutalités ont irrités les passants et les voisins et on se disposait à tomber sur les militaires quand la police est survenue. Les trois militaires sont traduits au conseil de guerre mais déjà les feuilles libérales arrivent à leur secours; elles répandent que ces hommes étaient ivres et elles supposent que le vicaire leur a reproché de lui manquer de respect en passant près de lui. En tous les cas, dit un de ces journaux, c’est un fait isolé! Plaisante justification! Mais presque tous les crimes sont des faits isolés; fait-il moins pour cela les réprimer et les punir? [...]

Le 18 avril, un conseil de guerre a statué à Rennes sur l’affaire des deux sergents et du caporal clairon [...] qui le 12 février dernier avait insulté le vicaire de Loris. Il portait les saintes huiles à un malade lorsqu’il rencontra les trois prévenus qui le traitèrent de corbeau et de *canaille*. Il les invita à passer tranquillement leur chemin, ajoutant qu’il fallait être gamin pour traiter ainsi un homme qui ne leur disait rien. A ce mot les prévenus l’entourèrent, le maltraitèrent de coups de pied et de coups de poing et déchirèrent ses habits en deux endroits. On le poussa dans un fossé qui borde la route et le sac qui contenait les saintes huiles et les vêtements sacerdotaux roula dans la boue.

Les prévenus ont allégué qu’il y avait eu réciprocité d’injures et de coups. Le conseil a cru pouvoir admettre ces explications et a acquitté les deux sergents. Quant au caporal, on l’a condamné à un mois de prison seulement pour voies de fait envers un *habitant*. On remarquera ce mot : un *habitant* afin qu’il ne soit pas dit qu’un conseil de guerre a puni des militaires pour avoir insulté *un prêtre*.